ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'**YVETOT** (Département De la Seine Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF, s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AD numéro 416 correspondant à une parcelle bâtie pour une contenance totale de 1 358 m².
POS/PLU :	Zone UA au PLU : zone correspondant au centre-ville d'Yvetot, organisé autour du centre-ville composé essentiellement d'un bâti issu de la reconstruction et élargie au nord jusqu'à la gare.
PROJET :	Acquisition d'une **parcelle bâtie** au titre d'une **réserve foncière** pour la collectivité avec **programme de logements** après intervention du **fonds friches**. Acquisition portant sur **une imprimerie** appartenant au Courrier Cauchois. La Commune souhaite réaliser un **programme de LLS** après démolition de l'immeuble. Le bien sera acheté par l'OPHLM LOGEAL qui souhaite réaliser **18 appartements** (4T5, 5T4, 9T3) sur un R+2+C avec 18 places de stationnement. **Juillet / août 2020** : début des travaux.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**Du 6 juin 2019 - Avis favorable** sous réserve de la mise en sécurité du site consistant à purger tous les enduits et empêcher la circulation des piétons sur les trottoirs
PROPRIÉTAIRE :	**CAUCHOISE DE PRESSE ET PUBLICITES**
ÉVALUATION DOMANIALE :	*Du 06 mai 2019*
IMPUTATION :	**Compte n° 920 534 – YVETOT « Courrier Cauchois »** **Enveloppe projet : 282 330 €**

ROUEN le 20 juin 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

24 JUIN 2019

l'Adjoint au Directeur Général
pour les Affaires Juridiques
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT